



NOM Prénom

Objets déposés :

Les dépôts, accompagnés de la liste des articles et du présent règlement signé, se font sur rendez-vous ou le jour de la manifestation entre 9h et 10h. Les objets doivent être étiquetés de manière claire et visible et porter le nom du déposant et le prix.

A l'issue de la journée, les propriétaires doivent impérativement récupérer, entre 17h00 et 18h00, les objets non vendus ainsi que le montant des ventes réalisées. Tout article ou argent non repris restera acquis à l'association.

L'association

Le déposant

[illegible]